RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

Arrêté n°71/2026

95720 LE MESNIL-AUBRY

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT FACE AU sis 11 bis, AVENUE DES MARTINETS, POUR DÉMÉNAGEMENT

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18, R411.25 à R411.28,
Vu la demande de **Déménagement Patrick Pinel 52 route de Choisy 60200 Compiègne**, en vue d'effectuer un déménagement au **sise 11 bis, avenue des Martinets 95720 Le Mesnil-Aubry.**
Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité publique et le bon déroulement du déménagement, devant être effectuées au profit de Madame Prouchandy Sylvie ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur trois places face au **sis 11 bis, avenue des Martinets** :

- **Le lundi 16 novembre 2026 à partir de 10h00**
- **Le mardi 17 novembre 2026 à partir de 7h30 toute la matinée**

Article 2 : Le service Technique se chargera de poser les barrières réglementaires sur trois places de parking.

Article 3 : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 08/10/2026,

Le Maire

MAIRIE DE MESNIL-AUBRY Val-D'oise

Martine BIDEL